



Prendre des photos de l'appartement entre deux locations

Par **romiamata**, le **14/08/2017 à 18:01**

Bonjour,
Ma locataire m'a donné congé dans un mois.
Suis-je en droit de prendre des photos de l'appartement afin de les poster sur l'annonce que je vais mettre en ligne pour la recherche d'un nouveau locataire ou dois-je attendre que ma locataire soit partie? Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **14/08/2017 à 18:58**

Bonjour, demandez lui de les prendre elle meme et de vous les transmettre par internet, cela évitera tous problème, cordialement

Par **romiamata**, le **14/08/2017 à 19:11**

merci cocotte1003 mais elle ne le fera pas; je réitère ma question: suis-je en droit de le faire?
Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **14/08/2017 à 23:52**

Bonjour,

Vous pouvez prendre des photos avec l'accord du locataire. Vous ne pouvez pas, contre sa volonté, diffuser des photos montrant son cadre intime de vie (mobiliers, objets privés, etc.)